

DSQ Orchamps / Palente - Programme 1990 - Lancement de la phase opérationnelle et 1^{ère} tranche de travaux

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 25 septembre 1989, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé le projet de développement social du quartier Orchamps / Palente.

Régi dans le cadre d'une convention signée avec l'État, la Région et le Département, cet important projet prévoit, entre autres, l'aménagement des espaces extérieurs dans les domaines suivants :

- pieds d'immeubles,
- espaces verts,
- voiries,
- parkings,
- construction de garages (participation à hauteur de 10 %).

Le coût global des travaux est estimé à 30 000 KF environ, sachant que le délai d'intervention sur l'ensemble du site sera supérieur à cinq ans.

Cependant, dans le cadre plus strict du DSQ qui s'étend sur une période de 5 ans, le montant des travaux subventionnables s'élève à 15 000 KF dont 10 000 KF à la charge de la Ville, le reste étant financé par les subventions des autres collectivités ;

Plus précisément, une première tranche de travaux porte sur l'aménagement du secteur Gounod.

Pour 1990, suite aux avis favorables de la Commission Départementale et de la Commission Régionale du 18 mai 1990, il a donc été retenu les investissements suivants :

1) Première tranche des aménagements extérieurs de la rue Gounod : Coût 1 700 000 F TTC.

Il s'agit de reconverter la rue actuelle dangereuse en cour urbaine conviviale liant les espaces de pied d'immeuble.

Plan de financement :

- Région	311 440 F
- Département	90 000 F
- Ville de Besançon	1 298 560 F

dont 740 000 F au BP 90 chapitre 908.0 / 235.88026.30300 et le solde sur les exercices suivants.

2) Aménagement de terrains de sports : Coût 335 936 F TTC

Il s'agit de compléter l'aménagement des deux terrains existants rue Chopin : éclairage, pose de filet pare-ballons. Ces dépenses seront imputées au chapitre 908.0/235.88026.30300.

Plan de financement :

- Région	99 079 F
- Département	140 000 F
- Ville de Besançon	* 96 857 F

* Crédits figurant au budget 1990 pour 91 000 F au chapitre 908.0 / 235.89038.30100 et pour 5 857 F au chapitre 945.12 / 633.20300, crédits qu'il convient de transférer à l'imputation de dépenses mentionnée ci-dessus.

3) 1^{ère} tranche Construction de garages rue Berlioz

SAFC construit des garages rue Berlioz pour l'immeuble sis du 27 au 31. Coût : 600 000 F HT, soit une participation de la Ville à hauteur de 10 % = 60 000 F inscrits au BP 1990 - chapitre 908.0 / 235.88026.30300.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissement 1990,
- solliciter les partenaires du DSQ pour l'obtention des subventions,
- encaisser les aides obtenues, décider de les réaffecter en couverture des dépenses citées précédemment et ouvrir, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des notifications, les crédits nécessaires en recettes au chapitre 908.0 / 1051.1052.1053.88026.30300 et en dépenses au chapitre 908.0 / 235.88026.30300,
- autoriser M. le Député-Maire à effectuer les transferts de crédits prévus au 2),
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés, les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.